

AIDE MÉMOIRE DES DOCUMENTS REQUIS À L'ANALYSE D'UNE DEMANDE À LA DIRECTION DE LA DÉFICIENCE ET DE LA RÉADAPTION*

Soutien à domicile (SAD)

Soutien à la personne ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme (DI-TSA)

Service d'adaptation et de réadaptation dans le fonctionnement global de la personne

Services socioprofessionnels en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme (DI-TSA)

Service à l'intégration au travail, services à la carte et centres de jour de réadaptation

- ✓ Rapports de différents professionnels précisant le diagnostic.
 - ✓ Rapport d'évaluation intellectuelle précisant la déficience ou le retard global de développement complété par un psychologue, lorsque disponible (évaluation du quotient intellectuel et des comportements adaptatifs).
- ou**
- ✓ Rapport d'évaluation effectué par un psychiatre, pédopsychiatre, psychologue ou neuropsychologue pour préciser le diagnostic de trouble du spectre de l'autisme (TSA) lorsque disponible.

* Pour les demandes de prêts d'équipement du soutien à domicile, vous réferez au processus actuellement en place.

Programme d'adaptation de domicile (PAD)

- ✓ Compléter préalablement le formulaire d'inscription qui est disponible en CLSC ou qui vous sera transmis par le guichet.
 - Faire parvenir le formulaire à la Société d'habitation du Québec (SHQ).
 - La Société d'habitation du Québec (SHQ) fera parvenir la demande à notre guichet pour traitement.

Déficience auditive

- ✓ Audiogramme récent et le rapport d'audiologie.
- ✓ Pour l'hypothèse ou le diagnostic du trouble de traitement auditif, la demande doit inclure si possible un rapport d'évaluation en orthophonie et un rapport d'évaluation en neuropsychologie.

Déficience visuelle

- ✓ Rapport de vision avec le diagnostic médical par l'optométriste ou l'ophtalmologiste incluant les champs visuels et/ou les acuités visuelles. La déficience visuelle au sens de la loi au Québec se caractérise, pour chaque œil, après correction au moyen de lentilles optiques, à l'exclusion des systèmes optiques spéciaux et des additions supérieures à quatre dioptries, par l'une des conditions suivantes :
 - 1° Une acuité visuelle à distance inférieure à 6/21 (ou 20/70) aux deux yeux;
 - 2° Une acuité visuelle à distance égale ou inférieure à 6/18 (ou 20/60) aux deux yeux pour les personnes qui ont un problème de vision dégénérative, une déficience physique (motrice, auditive ou du langage), ou une déficience intellectuelle;
 - 3° Un champ visuel continu inférieur à 60° aux deux yeux, incluant le point central de fixation, mesuré à l'horizontale ou à la verticale;
 - 4° Une hémianopsie complète.

Noter : L'attestation d'une déficience visuelle (DV) fait par un optométriste dans un centre de réadaptation physique au Québec ou la carte de membre INCA (Institut National Canadien des Aveugles) est suffisant pour remplacer le rapport médical (ex. si déménagement en Outaouais).

Déficience motrice

- ✓ Rapport des consultations médicales confirmant le diagnostic de déficience motrice incluant la date du diagnostic ou de l'accident, le degré de sévérité, la capacité/disponibilité de réadaptation et la stabilité médicale, s'il y a lieu.
- ✓ Au-delà de la période de récupération attendue post-événement : description du changement dans la situation de l'utilisateur et/ou de sa condition physique et ses besoins actuels.
- ✓ Rapports des évaluations et notes de congés des intervenants en réadaptation pertinents.
- ✓ Rapports des investigations (ex. : CT Scan du cerveau, électroencéphalographie (EEG), imagerie à résonance magnétique (IRM)). Si problème de déglutition : rapport de la vidéofluoroscopie.

AIDE MÉMOIRE DES DOCUMENTS REQUIS À L'ANALYSE D'UNE DEMANDE À LA DIRECTION DE LA DÉFICIENCE ET DE LA RÉADAPATION*

- ✓ Demandes de services en lien avec le Trouble développemental de la coordination (TDC):
 - 1- Rapport en ergothérapie comprenant l'évaluation des habiletés motrices avec des tests standardisés reconnus en contexte d'évaluation du TDC (MABC-2, BOT-2) ainsi que l'impact fonctionnel des difficultés motrices démontrant des situations de handicap significatives et persistantes **ET**
 - 2- Rapport/note du médecin ou psychologue confirmant le diagnostic du TDC.

Déficiência du langage 0-12 ans

- ✓ Rapport d'évaluation en orthophonie précisant le diagnostic de trouble développemental du langage - TDL (anciennement connu trouble primaire du langage) ou de trouble du développement des sons de la parole (TDSP) de type dyspraxie verbale.
- ✓ Rapport d'évaluation en psychologie, s'il y a lieu.

Programme de conduite automobile et adaptation de véhicule (PCAAV)

- ✓ Rapport médical confirmant le diagnostic de déficience motrice et ce pour toute demande même un passager surtout si le client n'est pas connu de la direction.
- ✓ Rapport médical M-28 de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) (pour évaluation de la conduite automobile).

Aides techniques à la communication

- ✓ Rapports médicaux et professionnels pertinents.
- ✓ Évaluation diagnostique.

Aides techniques auditives

- ✓ Formulaire *Recommandations aide de suppléance à l'audition* (Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) 3485) pour toutes les demandes car en cas de refus CNESST ou autre payeur, permet rapidement de se tourner vers la RAMQ.
- ✓ Audiogramme de moins d'un an.
- ✓ Rapport de l'audiologiste.

Hébergement DI-TSA et DP

- ✓ Rapport d'évaluation du fonctionnement social effectué au cours des 12 derniers mois pour les demandes concernant des enfants.
et/ou
- ✓ Grille Outil d'évaluation OCCI datée de 6 mois ou moins pour les demandes concernant les adultes.
- ✓ Grille d'évaluation des comportements si une incapacité de 2 ou 3 est identifiée dans le SMAF à la partie *Comportement*.
- ✓ Profil pharmacologique.
- ✓ CTMSP médical (pour la clientèle DP).
- ✓ Formulaire Outil pour déposer une demande d'hébergement au MAHR pour les usagers dont le profil est : santé physique ou une perte d'autonomie liée au vieillissement ou présentant un profil ISOSMAF de 13 et 14.
- ✓ Formulaires d'autorisation de communiquer des renseignements contenus au dossier (2 formulaires : BCM et MAHR).
- ✓ Pour les enfants en placement volontaire, le document *convention de placement* LSSSS complété par les parents avec leur intervenant.
- ✓ Au besoin joindre les rapports diagnostics.

Unité de réadaptation intensive

- ✓ Pour toutes demandes en provenance de l'extérieur de la région de l'Outaouais, communiqué avec le Guichet d'accès de la direction de la déficience et de la réadaptation du CISSS de l'Outaouais : 819 770-8850 pour obtenir les informations et documents requis.

*Les références doivent être soumises via le formulaire du CISSS de l'Outaouais afin de documenter et préciser les besoins

Liens pour les professionnels : <https://ciiss-outaouais.gouv.qc.ca/professionnels-medecins-et-partenaires/formulaire-de-demande-unique/>

Liens pour les médecins et infirmières praticiennes spécialisées : <https://ciiss-outaouais.gouv.qc.ca/professionnels-medecins-et-partenaires/formulaire-de-demande-unique-abrege/>